

## Quarante-deuxième session de la Conférence

### **Présentation du point 20 – Projet de code de conduite sur les procédures de vote (article XII du Règlement général de l'Organisation)**

À sa cent soixante-deuxième session, qui s'est tenue immédiatement après la session de la Conférence en 2019, le Conseil a pris note des questions, comme celle des procédures de vote, qui appelaient une suite et a noté que ces questions seraient examinées par les organes directeurs compétents et/ou lors des réunions informelles qui seraient organisées entre le Président indépendant du Conseil et les présidents et vice-présidents des groupes régionaux. Un projet de code de conduite relatif au vote a été examiné lors de sept des réunions mensuelles que j'ai organisées avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux depuis septembre 2019.

Parallèlement, plusieurs organes directeurs ont étudié la question et formulé des orientations concernant l'élaboration du projet de code de conduite. En particulier, à sa cent neuvième session, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a demandé au Secrétariat d'effectuer une étude comparative des règles et des meilleures pratiques suivies par les autres organisations du système des Nations Unies, ainsi que d'autres pratiques optimales pertinentes. À sa cent dixième session, le CQCJ a examiné cette étude comparative et a demandé au Secrétariat de «rédiger un code de conduite visant les candidats, les Membres et le Secrétariat, qui soit conforme au Règlement général de l'Organisation, et notamment aux dispositions de l'article XII dans leur intégralité», précisant que «l'élaboration du code devrait être conduite par les Membres et procéder d'une démarche participative»<sup>1</sup>. À sa cent soixante-quatrième session, le Conseil a approuvé cette demande.

En novembre 2020, les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier m'ont demandé d'achever rapidement mes consultations afin que la Conférence puisse prendre une décision à ce sujet à sa quarante-deuxième session en 2021. Cette demande a été approuvée par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session.

Depuis lors, j'ai poursuivi les consultations i) par un échange de correspondances, dans le cadre desquelles les Membres ont, sur une durée de plusieurs mois, présenté par écrit leurs contributions sur un projet de code de conduite; ii) sous forme de concertations distinctes organisées les unes après les autres avec chaque groupe régional de la FAO afin de recueillir les observations des différentes régions et de déterminer les éléments faisant l'objet d'un consensus; iii) dans le cadre de sept échanges de vues menés avec l'ensemble des Membres depuis mars 2021.

La première réunion avec l'ensemble des Membres portant sur le code de conduite relatif au vote s'est tenue le 4 mars 2021. À cette occasion, les Membres ont été invités à faire part de leurs observations concernant le projet qui leur avait été distribué. Ils ont estimé qu'il n'était pas envisageable de présenter un document aux organes directeurs concernés avant que le texte n'ait fait l'objet d'un consensus parmi les groupes régionaux. Des consultations de l'ensemble des

---

<sup>1</sup> CL 164/2, paragraphe 11.

Membres ont ensuite été menées les 1<sup>er</sup>, 9, 12, 19 et 23 avril 2021 dans l'espoir de trouver un accord sur un projet de texte qui serait soumis au Conseil à sa cent soixante-sixième session, qui s'est tenue du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Les Membres n'étant pas parvenus à un consensus, aucun document n'a été soumis pour examen ni au CQCJ (cent douzième session), ni aux participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session), ni au Conseil (cent soixante-sixième session).

À sa cent soixante-sixième session, le Conseil a félicité le Président indépendant du Conseil des efforts qu'il a entrepris pour mener des consultations ouvertes, inclusives et transparentes aux fins de l'élaboration d'un projet de code de conduite volontaire sur les procédures de vote et lui a demandé de les poursuivre afin que le projet soit établi sous sa forme définitive avant la quarante-deuxième session de la Conférence.

Un nouvel échange de vues avec l'ensemble des Membres a donc été organisé le 25 mai 2021 afin d'arrêter la version définitive du projet de texte qui doit être présenté à la Conférence. Cependant, étant donné qu'aucun consensus ne s'est dégagé lors de cette réunion, au moment de la rédaction du présent exposé, il n'a pas été possible de soumettre un document pour examen par la Conférence à sa quarante-deuxième session.

*M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil de la FAO*